



**Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne :
Les paniers du Chablais
Contrat d'engagement pour les œufs - Saison 2019**

Entre l'Adhérent : Mme, Melle, M.....

Adresse :

Tél. : Courriel :

Et la Productrice d'œufs : Arlette Piccot, 74470 Lullin / **06.83.61.06.25** / arlette.piccot@orange.fr est convenu :

**Pour la saison 2019, avec une pause en hiver,
26 distributions dont 3 volantes, chaque quinzaine, semaines paires.**

La Productrice s'engage à :

- Livrer ou faire livrer, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, les œufs de l'Adhérent, produits par ses soins.
- conserver un mode de production respectueux de l'environnement, de l'Adhérent et conforme à la Charte des AMAP
- Encaisser chaque chèque de paiement au mois indiqué.
- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais"



L'Adhérent s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, ses œufs avec sa ou ses boîtes.
- remettre à l'association, lors de la contractualisation,

Les chèques à l'ordre de Arlette Piccot soit :

- 1 panier de 6 œufs par **quinzaine** (3 par semaine) : 4 chèques de 22.23€
- 1 panier de 8 œufs par **quinzaine** (4 par semaine) : 4 chèques de 29.64€
- 1 panier de 10 œufs par **quinzaine** (5 par semaine) : 4 chèques de 37.05€
- 1 panier de 12 œufs par **quinzaine** (6 par semaine) : 4 chèques de 44.46€
- 1 panier de 15 œufs par **quinzaine** (7.5 par semaine) : 4 chèques de 55.58€
- 1 panier de 18 œufs par **quinzaine** (9 par semaine) : 4 chèques de 66.69€
- 1 panier de 20 œufs par **quinzaine** (10 par semaine) : 4 chèques de 74.10€
- 1 panier de 22 œufs par **quinzaine** (11 par semaine) : 4 chèques de 81.51€
- 1 panier de 24 œufs par **quinzaine** (12 par semaine) : 4 chèques de 88.92€
- 1 panier de 30 œufs par **quinzaine** (15 par semaine) : 4 chèques de 111.15€
- 1 panier de 36 œufs par **quinzaine** (18 par semaine) : 4 chèques de 133.38€

Les chèques seront déposés en janvier, avril, juillet et octobre.

- Assurer la distribution des œufs (aide au moins à une distribution par année).
- accepter les aléas de la production sur le volume de la livraison en œufs
- respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais"
- **Trouver son remplaçant en cas de départ anticipé.**

Thonon, le 16 Novembre 2018,

Signature de l'adhérent

signature de la productrice

* Les distributions volantes sont des distributions qui s'intercaleront dans l'année contractuelle en fonction de la production.

En cas de non-respect d'une de ces clauses, l'association décide si le contrat est maintenu ou résilié.

L'association "Les paniers du Chablais", a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit être contactée en la personne de la Présidente de l'AMAP.

MONN€ŒUF



Le monn€œuf est un crédit qui se prend en début ou en cours de saison et permet à l'adhérent de disposer d'œufs supplémentaires selon le besoin, il est indispensable à Arlette pour réguler son stock, et l'adhérent peut ainsi ajuster son besoin ponctuel, si besoin, [Arlette : 06.83.61.06.25](tel:06.83.61.06.25).

Douzaines	Prix
3	20.52
5	34.20
7	47.88
9	61.56
12	82.08